



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Les algues vertes

Contexte

Partenariat avec les collectivités

Dispositions



Comprendre et lutter contre les marées vertes

- 1998
 - Réseau de suivi du littoral à l'échelle « bassin »
 - Premières actions sur des bassins versants
- 2002 - 2006: programme « prolittoral »
 - Contrats de bassins versants : baie de la Fresnaye, anse de Binic, Lieue de Grève, anses de Losquirec et Guisseny, fond de baies de Douarnenez et Concarneau
- 2007-2013: CPER Bretagne
 - Bassins historiques et territoires du Sdage

Des actions de connaissance, d'amélioration des pratiques agronomiques





Établissement public du ministère chargé du développement durable

Quelques résultats sur 10 ans

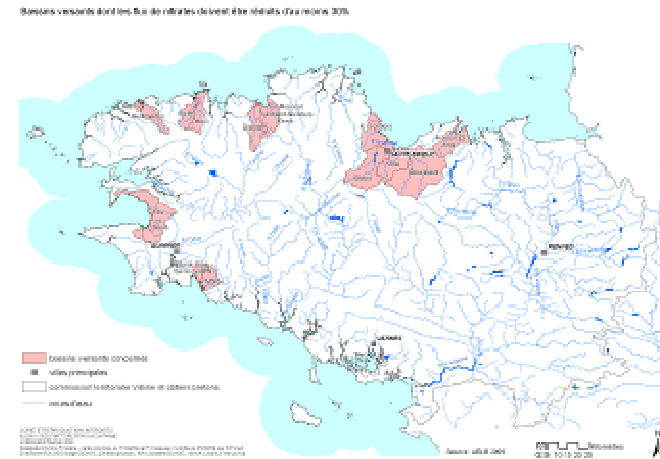
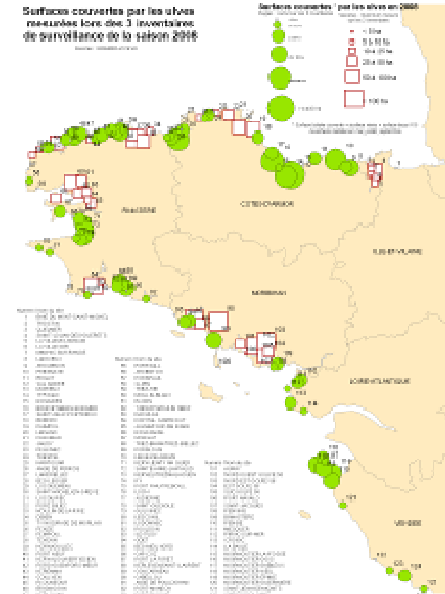
	Réduction de la pression azotée	Solde azoté
Lieue de Grève	– 48 kg/ha	15 kg/ha
Quillimadec	– 95 kg/ha	40 kg/ha



Sdage: préserver le littoral

10A- Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition

10A-1 programme de réduction des flux de nutriments dans les « Sage littoraux », réduction minimum de 30% des flux de nitrates pour les baies à ulves





Établissement public du ministère chargé du développement durable

Autres mesures

- le Grenelle de la mer
 - réduire les pollutions terrestres et l'usage des phosphates et nitrates
- Comité de bassin
 - motion algues vertes pour compléter le Sdage et le 9^e programme



Mission inter ministérielle

- Apprécier l'ampleur du phénomène
- Identifier les lacunes en matière de connaissance et de risque sanitaire
- Examiner les dispositifs de collecte et de traitement
- Evaluer et proposer des actions de prévention des marées vertes